

LA DÉMATÉRIALISATION

DOSSIERS N°10

[mise à jour : 11/2005]



Les « concepts environnementaux » sont nombreux et il n'est pas toujours facile de tous les mettre en rapport. On parle en effet de [développement durable](#), de [décroissance](#), de dématérialisation, d'[empreinte écologique](#)... ou encore de prévention, [d'énergie grise ou de sac à dos écologique](#)...

A propos d'empreinte écologique, n'oublions pas qu'il faudrait trois planètes comme la Terre pour subvenir aux besoins de la population actuelle (+/- 6 milliards) si tout le monde consommait comme un Européen moyen. De quoi nous faire réfléchir sur notre « quantité de consommation » !

Qu'est-ce que la dématérialisation ?

Selon une récente thèse en la matière, « Il s'agit d'un concept fondé sur l'idée de la conservation de la masse (...). Selon ce principe, la destruction de matière n'est pas possible, seule sa transformation l'est. Lorsque l'on applique ce principe à l'économie, on conçoit cette dernière comme un système ouvert, implanté dans la nature, cette dernière étant le fournisseur de ressources et le récepteur de déchets et d'émissions. Le volume de ressources qui entrent dans l'économie est donc égal au volume qui en sort. Partant du postulat que toute matière qui sort de l'économie est susceptible de créer un impact sur l'environnement (plus ou moins négatif et élevé, évidemment, selon la "qualité" de la matière), l'idée première de la dématérialisation est de réduire la "base matérielle" des économies modernes, c'est-à-dire les flux de matières nécessaires au fonctionnement de ces économies. »

Le but de la dématérialisation est donc de diminuer l'utilisation de « matériaux », d'objets de toutes sortes, toutes les fois que cela est possible.

Doit-on nécessairement dématérialiser ?

La dématérialisation part du principe que toute matière utilisée est susceptible d'avoir un impact négatif sur l'environnement. Avec la société de consommation « matérielle » que nous connaissons actuellement, appliquer ce genre de principe ne peut se faire que moyennant des changements de comportement importants. On pourrait donc être tenté de se demander si l'on ne peut pas réduire notre impact négatif autrement. En réalité, oui et non.

Prenons un exemple. Afin de réduire votre production de déchets (et le nombre de sacs que vous devrez sortir sur la rue ou porter au parc à conteneurs), vous décidez d'acheter votre eau de boisson en bouteilles consignées plutôt qu'en bouteilles jetables. Vous utilisez donc un autre moyen, plus «

écologique » (les consignes), de faire la même chose (acheter de l'eau minérale). On pourrait donc se dire que tout est parfait comme cela, le geste environnemental a été posé, le comportement changé.

En réalité, cela peut poser deux problèmes :

- l'effet rebond : comme dans ce cas-ci on diminue sa production de déchets grâce aux bouteilles consignées, on peut donc être tenté de faire moins attention à, par exemple, l'achat de plats préparés qui eux produisent plus de déchets que la moyenne. Cependant, au final, on risque de produire autant de déchets qu'avant. Un autre exemple typique est celui des lampes économiques : puisqu'elles consomment moins, on peut être tenté de les laisser allumées plus longtemps... annulant ainsi l'économie réalisée.
- transformer une pollution en une autre : ou devoir choisir entre la peste et le choléra. En reprenant l'exemple des bouteilles, utiliser des consignes permet de diminuer l'impact environnemental de l'achat d'eau minérale. Mais l'impact n'est pas nul pour autant, il est certes moindre, mais non nul.

Dans le cas de l'eau de boisson, la dématérialisation peut nous aider à faire encore un autre choix, plus intéressant : l'eau du robinet. En effet, plus besoin de devoir choisir entre un type d'emballage et un autre, puisqu'il n'y a plus d'emballage, on a dématérialisé le problème.

Ceci ne veut pas dire que la dématérialisation est la panacée et qu'il faut abandonner la prévention des déchets (les consignes) ou le recyclage (les bouteilles jetables collectées). Ces différentes actions environnementales sont complémentaires !

Pour en revenir à la dématérialisation, l'eau du robinet est loin d'être le seul exemple. En cette fin d'année riche en cadeaux, voyons ce que l'on peut offrir comme cadeaux dématérialisés...

Et si nous dématérialisons notre liste de Noël ?

Commençons peut-être par le plus évident... la carte de vœux ! Plutôt que d'envoyer une carte « papier » classique, il est possible d'envoyer des cartes virtuelles. Plusieurs sites Internet proposent ce service, comme www.hallmark.com.

Deuxième étape : les cadeaux. Plutôt que d'offrir moult jeux vidéos, gadgets à piles, bougeoirs décorés, serviettes colorées... on peut offrir des places pour des stages ou des formations. Il y en a pour tous les goûts et pour toutes les bourses. De l'initiation à Internet pour votre grand mère, au stage de céramique, en passant par un cours de cuisine thaïlandaise ou un perfectionnement en espagnol en prévision de vos futures vacances à Torremolinos (ou à Benidorm, ne soyons pas sectaires). Et si votre oncle est fasciné par les abeilles : une formation en apiculture familiale existe.

Comment connaître toutes les possibilités offertes par la dématérialisation en terme de stages et formations ? Renseignez vous auprès de votre commune ou sur Internet à l'adresse www.quefaire.be (rubrique stage et cours). Il y a sûrement des stages qui commencent bientôt et qui correspondent aux attentes de vos proches. Question prix, ce n'est pas nécessairement plus cher qu'un cadeau « classique ». Tous les prix sont dans la nature, de 7,5 € pour l'initiation à la magie à 275 € pour les 4 jours de pratique de rénovation à la chaux.

N'oublions pas les sportifs puisque, dans de nombreux clubs, on peut acheter des cartes prépayées, un abonnement, ou encore offrir là aussi des stages d'initiation ou de perfectionnement.

Option plus tranquille : un bon pour une location de vélo ou un tandem pour faire une petite balade en famille ou entre amis en bord de Meuse par exemple. Plus d'info : www.provelo.org.

Enfin, complètement zen, le bon pour se faire masser dans un institut ou à domicile, relaxation et détente assurées.

Mais ce n'est pas tout !

Pour les gastronomes, une réservation dans un bon restaurant peut se révéler un cadeau approprié à une rencontre conviviale et sympathique.

Amoureux des légumes bio ? Il y a l'abonnement à un panier bio. Chaque semaine, vous avez un assortiment de cinq à huit produits de saison, issus de l'agriculture biologique. De plus, les paniers sont toujours accompagnés d'infos, de conseils ainsi que de délicieuses recettes. Renseignements : www.natpro.be

En ce qui concerne la culture, citons : un abonnement pour une saison de théâtre, une (des) place(s) de ciné, une (des) entrée(s) au musée, un abonnement dans les médiathèques de la communauté française et/ou l'achat de Médiapass (27,50 €)... les possibilités ne manquent pas ! La Médiathèque : www.lamediatheque.be

Plus pratique mais moins ludiques, les titres services peuvent agréablement aider des personnes moins valides ou submergées de travail pour de menus travaux d'intérieur ou d'extérieur. Infos : www.onem.fgov.be.

Enfin, pour les enfants, évitons l'incontournable jouet en plastique « made in china » qui va surencombrer les armoires, pour aboutir très peu de temps après à la poubelle. Proposons plutôt une série d'activité « zygomatiques » et en premier lieu, l'inscription à une ludothèque. L'enfant tester les jeux qui l'amuse vraiment avant de les acheter : www.ludothèques.be. Une très large gamme d'activités culturelles ou sportives existent également, comme par exemple, une journée dans une ferme pédagogique ou un week-end d'art du spectacle. S'il aime le bricolage, votre enfant pourra aussi apprendre les techniques de cartonnage, modelage, papier mâché, pochoirs, collage de serviettes ... et laisser libre cours à son imagination pour décorer ou créer des objets. www.quefaire.be, rubrique stages et cours / ateliers pour enfants (avec e.a théâtre, improvisation, musique, chant, cirque, sports, danse...).

Et si vous ne trouvez pas votre bonheur dans cette liste ou si ces cadeaux sont hors de portée de votre bourse, mutualisons nos achats ! En effet, si votre budget est restreint, vous aurez tendance à vous rabattre sur des petits cadeaux qui tendent parfois au gadget pas forcément très utile. Alors que si vous réalisez des achats en commun vous pourrez vous orienter vers des cadeaux de plus grande valeur. Un cadeau commun, ça c'est quelque chose qui peut faire très plaisir !

Pour que Noël ne soit pas plein d'ordures...

... dématérialisons nos cadeaux ! Une fois que l'on a commencé, difficile de s'en passer. Et si, en plus, cela permet de faire un geste pour l'environnement, pourquoi se priver ?

Bonnes fêtes !

Plus d'informations ?

- « les stratégies des entreprises pour une utilisation des matières plus respectueuse de l'environnement : une application du concept de dématérialisation à la gestion environnementale des entreprises industrielles », thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines, Julia Haake, 2000.

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Liens

[1] <http://www.ecoconso.be/fr/content/conditions-dutilisation-de-nos-contenus>

[2] <http://www.info-durable.be/>

[3] <http://www.monde-diplomatique.fr/2003/11/LATOUCHE/10651>

[4] <http://www.wwf.be/eco-footprint/fr/>

[5] <http://www.ecoconso.be/article273.html>

[6] <http://www.hallmark.com>

[7] <http://www.quefaire.be>

[8] <http://www.provelo.org>

[9] <http://www.natpro.be>

[10] <http://www.lamediatheque.be>

[11] <http://www.onem.fgov.be>

[12] <http://www.ludotheques.be>

Cette publication est mise à disposition sous un contrat Creative Commons

